

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 28 mai 2009

Présidence : Jean-François Meylan, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 3/2009 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV),
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accepter les statuts de l'Association intercommunale de la piscine et du camping de la Venoge (AIPCV)

Ainsi délibéré en séance du 28 mai 2009

Le Président :
Jean-François Meylan

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

